

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE JARDIN DU SOLEIL 2016 INC.	Numéro de permis 2017031	Date d'inspection Le 09 janvier 2020	
Nom de l'établissement LE JARDIN DU SOLEIL 2016		Numéro de téléphone (506) 532-1337	
Adresse 3894 134 Route Shediac Bridge NB E4R 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	16 déc. 2019	
Commentaires : 1 employé doit avoir son certificat de secourisme valide.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	28 janv. 2020	09 janv. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Un plan a été établie car les inscriptions ont été envoyés.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	13 déc. 2019	09 janv. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Un plan a été établi. La nouvelle éducatrice fera une planification. Une discussion a eu lieu au sujet des manières de maintenir la qualité ou de l'augmenter.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : b) des possibilités d'activité physique à l'intérieur et à l'extérieur.	21(b)	13 déc. 2019	09 janv. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Il faisait -6 degré dehors avec un beau soleil. Aucun nuage était dans les alentours. Une discussion a eu lieu à ce sujet avec la responsable.			
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	29 nov. 2019	09 janv. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	16 déc. 2019	
Commentaires : 1 employé doit avoir la preuve de son cours de premiers soins valide dans son dossier.			
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre quotidien dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services.	50(1)	28 nov. 2019	09 janv. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Une discussion a eu lieu à ce sujet.			

Commentaires généraux

Il est entendu que ces dispositifs de chauffage sont fabriqués pour être utilisés de façon temporaire dans des propriétés familiales ou résidentielles. Leur proximité avec la literie et autres matériaux combustibles constitue un risque d'incendie. L'utilisation de ces appareils de chauffage dans des bâtiments plus âgés peut aussi causer des problèmes au câblage électrique, comme surcharger un circuit ou surchauffer le câblage.

La mentor en assurance de la qualité recommande d'appeler leur prévôt des incendies.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 janvier 2020

Date

original signé par
Michelle Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 janvier 2020

Date